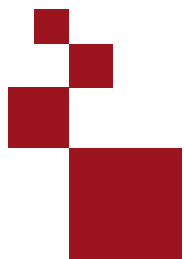


FACTURATION POUR LES PARTENAIRES



La **Facturation** est un service qui permet au représentant de l'entreprise, dûment autorisé, de transmettre une demande de versement et d'en consulter le résultat.

La facturation s'applique dans le cadre des mesures Contrat d'intégration au travail et Subvention salariale incluant, entre autres, le Programme d'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) ainsi que le Programme d'aide à l'intégration en emploi des membres des Premières Nations et des Inuits (PAIPNI).

LES AVANTAGES DE S'INSCRIRE À LA FACTURATION :

- Accélération du traitement des demandes de versement.
- Accessibilité accrue aux données concernant ces demandes.
- Réduction des frais de traitement.

LE GUIDE SUR LA FACTURATION

Pour vous faciliter l'apprentissage des étapes nécessaires à la réalisation de la facturation, consultez le [Guide - Facturation](#) disponible au www.emploiquebec.gouv.qc.ca.

COMMENT VOUS INSCRIRE À LA FACTURATION

Vous devez tout d'abord vous inscrire en tant que nouvel utilisateur afin de pouvoir vous créer un dossier de sécurité. La première étape consiste à obtenir un code d'enregistrement. Vous pouvez effectuer votre demande à l'aide du formulaire [Services à l'intention des partenaires](#), en utilisant la version imprimable qui se trouve à l'adresse www.emploiquebec.gouv.qc.ca et qui est également disponible auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Vous devez expédier le formulaire dûment rempli par la poste à l'adresse indiquée sur celui-ci.

Après le traitement de votre demande, un code d'enregistrement vous sera transmis par courrier électronique. Sur réception du code d'enregistrement, vous devrez vous inscrire à l'adresse <https://partenaire.mtess.gouv.qc.ca> afin de créer votre compte et mot de passe.